

**PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU COMPTE AMINISTRATIF (CA) DE 2016**

En vertu des articles L.1612-12, L.2121-31, D.2342-11 et D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif (C.A.) présenté annuellement par le Maire – ordonnateur -, après transmission au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice, du Compte de Gestion (C.G.) établi par le comptable de la collectivité territoriale. L'assemblée délibérante entend, débat et arrête le C.G. du receveur sauf règlement définitif. Le vote arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le budget primitif 2016 voté par le Conseil Municipal du 4 avril 2016 a été ajusté 3 fois par des décisions modificatives – l'ensemble des ces mouvements constituent les crédits ouverts sur lesquels portent l'exécution des dépenses et des recettes 2016.

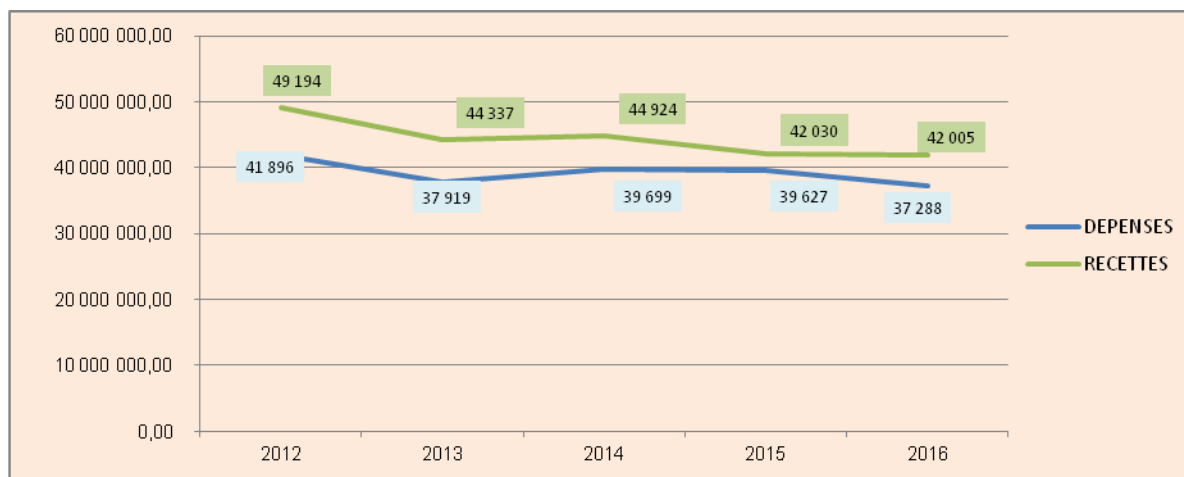
Le Compte Administratif (CA) retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2016, y compris celles qui ont été rattachées à l'exercice.

Il est rappelé que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat positif de la section de fonctionnement a été affecté en priorité pour couvrir les besoins d'investissement, et le solde, au financement par anticipation du Budget Primitif de 2017.

Le comptable tient la comptabilité de l'ordonnateur suivant le principe de la partie double et établit le Compte de Gestion (CG). Les résultats comptables du compte administratif et le compte de gestion doivent être identiques.

Une première partie du C.A. synthétise les résultats de l'exécution budgétaire et traduit l'évolution de l'équilibre financier de la ville. Ce document fournit la matière première à l'analyse financière de la ville dont sont extraits les constats explicités dans la présente note.

**Présentation Générale du volume global des réalisations toutes sections confondues entre 2012/2016**



- le total des titres émis est de **42 005 384,27** euros (42 030 683,85 € en 2015 soit -0,06%),
- Le total des mandats est de **37 288 122,16** euros (39 627 544,06 € en 2015 soit -5,91%).

Soit un résultat à la clôture de l'exercice 2016 de **4 717 262,11 euros** conforme au résultat du compte de gestion du comptable.

#### **Extrait du compte de gestion du Comptable - Résultats de clôture 2016 :**

Le tableau suivant constate les résultats d'exécution de l'exercice et l'évolution de la situation financière de la ville depuis la clôture de l'exercice précédent

	Résultat clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat exercice 2016	Résultat clôture exercice 2016
INVESTISSEMENT	-256 063,50		1 978 473,64	1 722 410,14
FONCTIONNEMENT	2 659 203,29	567 184,00	902 832,68	2 994 851,97
<b>TOTAL</b>	<b>2 403 139,79</b>	<b>567 184,00</b>	<b>2 881 306,32</b>	<b>4 717 262,11</b>

Ces totaux incluent l'ensemble des produits et des charges affectés à l'exercice puisque dès lors qu'il y a service fait ou droits acquis, les charges et les produits de fonctionnement ont été rattachés à l'exercice.

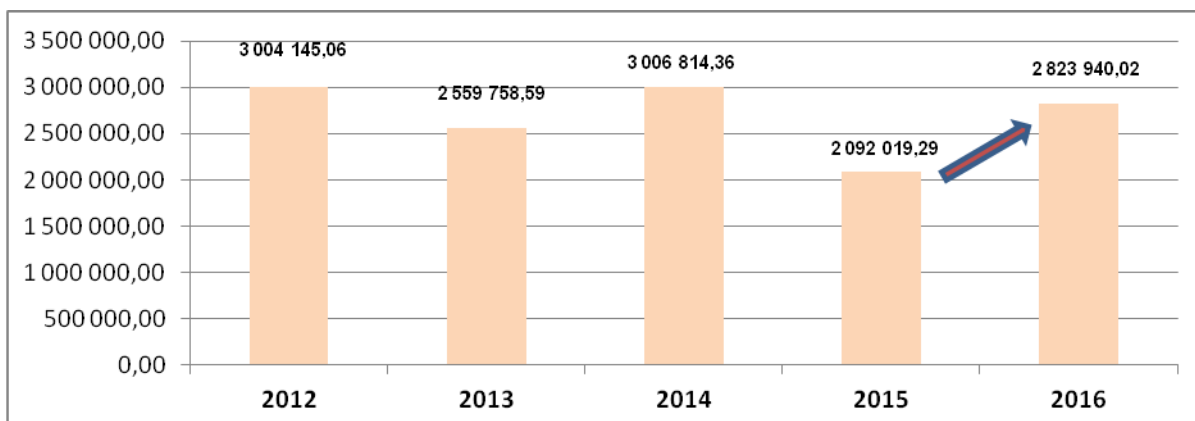
Madame Le Maire rappelle que les résultats dégagés ont été inclus de manière anticipée, lors de l'élaboration du budget 2017 voté le 03 avril dernier.

#### **L'excédent brut global :**

L'excédent brut dégagé à la clôture de l'exercice 2016 est de **4 717 262,11 euros**, il est affecté des restes à réaliser de 2016 de **1 903 454,48 euros** en dépenses et **10 132,39 euros** en recettes ainsi l'excédent net global disponible pour la gestion 2017 est de **2 823 940,02 euros**.

Après couverture du besoin de financement des investissements, le résultat net global à la clôture est excédentaire sur la période, signe du maintien d'une situation financière solide malgré l'effondrement des dotations de l'Etat.

#### **Le tableau ci-dessous illustre l'excédent net global entre 2012-2016**



L'excédent brut global qui s'élève de **731 920,73 euros** est le résultat de la poursuite d'une rigueur budgétaire forte tout en préservant une qualité de service aux administrés.

Pour mémoire les orientations demandées aux services en 2016 :

- . présenter un budget à hauteur de -5% du réalisé 2015,
- . porter un regard plus large sur les actions proposées, plus particulièrement sur les coûts induits notamment en matière de masse salariale,
- . un phasage plus large des projets inscrits au plan pluriannuel d'investissement,
- . se donner les moyens d'un haut niveau d'autofinancement.

Malgré ces orientations,

C'est par l'action du levier fiscal sur la taxe ménage « foncier bâti » que s'est équilibré le budget primitif 2016.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2016, le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de **94,24%** celui des recettes réelles est de **100,06%** ce qui explique par là même l'origine de l'excédent essentiellement lié à des moins values de dépenses.

**L'excédent brut courant** (un des quatre soldes qui mesure les grands équilibres financiers), différence entre les produits et les charges de fonctionnement courant constaté à la hausse résulte principalement à des moins values de dépenses -3,67% comparé à 2015. Le tableau ci-dessous traduit l'évolution tendancielle de la structure budgétaire de la ville dans un contexte de contraintes financières très fortes pour les communes.

€	2014	2015	2016
Recettes de fonctionnement courant	35 509 580	33 049 535	33 087 210
Charges de fonctionnement courant	31 797 917	31 590 314	30 428 253
<b>= Excédent Brut Courant (EBC)</b>	<b>3 711 663</b>	<b>1 459 221</b>	<b>2 658 957</b>

### Les charges et les produits de fonctionnement

**Les charges réelles de fonctionnement sur l'exercice affichent une baisse de 3,7%** comparé à 2015 (-0,7% entre 2014/2015). La baisse constatée démontre une réalisation des dépenses maîtrisée par les services municipaux dans un contexte toujours plus contraint.

Pour rappel,

*La loi de programmation des finances publiques a créé un objectif national de la dépense publique locale .Pour 2016 il était de 2,2% pour le fonctionnement, à Champs sur Marne il a été en deçà (-3,7%).*

**Les produits réels de fonctionnement sur l'exercice affichent une réduction de 0,01%** comparé à 2015 (- 7,6% entre 2014/2015).

C'est sous l'impulsion de la fiscalité directe, stimulée par l'augmentation du taux d'imposition « Foncier bâti », que les recettes sont stables comparé à 2015

Pour mémoire, pertes de dotations entre 2014/2016 :

- Dotation Globale de Fonctionnement -1 596 973 euros entre 2014/2016,
- Fonds Solidarité Région Ile de France - fin d'éligibilité - 977 356 euros entre 2014/ 2016,
- Dotation Nationale de Péréquation - fin d'éligibilité - 44 000 euros depuis 2014.

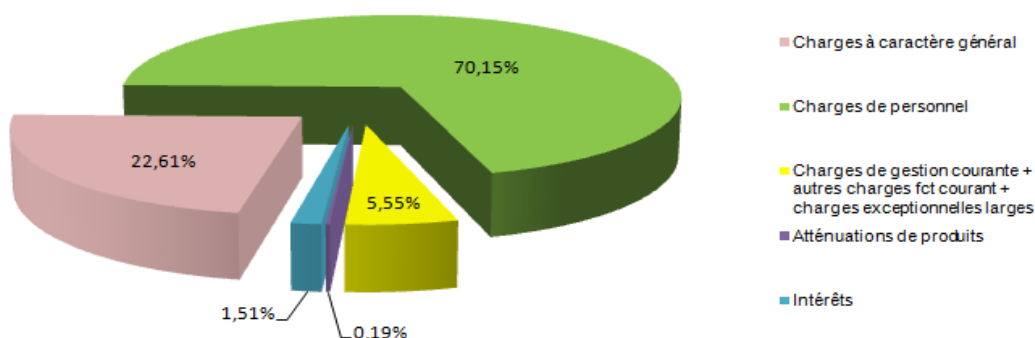
**L'évolution des recettes de fonctionnement démontre que la ville n'a pas choisi en 2016 la facilité en matière de politique fiscale, cette décision a permis d'amorcer l'inversement de la courbe des recettes de fonctionnement.**

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le tableau ci-dessous illustre les dépenses réelles de fonctionnement

€	2014	2015	2016
Charges fct courant strictes	31 713 023	31 528 044	30 369 909
011 - Charges à caractère général	7 914 804	7 341 838	6 989 955
012 - Charges de personnel	21 730 144	22 231 807	21 681 645
65 - Charges de gestion courante	2 068 075	1 954 399	1 667 309
68 - Autres Charges fct courant	0	0	31 000
014 - Atténuations de produits	84 894	62 270	58 344
<b>Charges fonctionnement courant</b>	<b>31 797 917</b>	<b>31 590 314</b>	<b>30 428 253</b>
Charges exceptionnelles	43 809	46 112	15 856
<b>Charges fonctionnement hors intérêts de la dette</b>	<b>31 841 726</b>	<b>31 636 426</b>	<b>30 444 109</b>
Intérêts	485 021	441 406	465 622
<b>Charges réelles de fonctionnement</b>	<b>32 326 747</b>	<b>32 077 831</b>	<b>30 909 731</b>

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des charges réelles de fonctionnement pour 2016



### Chapitre 011 – charges à caractère général – 6 989 955 euros

Réalisées à 93,8% des prévisions, marquent une baisse de 4,8% comparé à 2015 et représente 22,6% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit principalement des dépenses consacrées à l'acquisition de fournitures pour la voirie, de vêtements de travail, de produits d'entretien, de divers petits équipements et de prestations pour les services extérieurs (primes d'assurances, études et recherches, indemnité au comptable, frais postaux, nettoyage des locaux...). La baisse significative s'explique par l'optimisation de certains postes, comme :

- Energie électricité « article 60612 » -9,88% (mise en concurrence du marché de l'énergie, marché à performance énergétique).

Vigilance des services sur les dépenses telles que,

- Carburant - «article 60622» -4,8%,
- fournitures scolaires - «article 6067» -10%,
- frais d'affranchissement - «article 6261» -13,7% (pas de scrutin électoral en 2016)
- frais de nettoyage des locaux – «article 6283» -9,93%
- primes d'assurances - «article 616» -9,57%
- annonces et insertions - «article 6231» -61,5%

**Le niveau des charges à caractère général s'établit à 277,92 € par habitant (295€ en 2015)**

### Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés – 21 681 645 euros

Réalisées à 95,3% des prévisions, marquent une baisse de 2,5% comparé à 2015 et représente 70,1% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Une trajectoire à la baisse du coût de la masse salariale trouve sa source à travers les facteurs suivants :

- la recherche d'une organisation (forte limitation du recours aux vacataires) de fonctionnement au plus près des besoins de proximité,
- la cartographie de l'activité des services :
  - fin de 6 contrats d'apprentissage au 31 août 2016,
  - 24 départs en retraite en 2016,
  - Le décalage entre le départ de l'agent en retraite et son remplacement,
  - La suppression d'un poste de directeur général adjoint.
- Les évolutions règlementaires statutaires :
  - une hausse de SMIC de 0,6% eu 1<sup>er</sup> janvier 2016,
  - les mesures d'avancement du personnel (Glissement Vieillesse Technicité),
  - l'augmentation du taux de la contribution Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

**Le niveau des charges de personnel et frais assimilés s'établit à 862,05 € par habitant (893€ en 2015)**

**Chapitre 65 – autres charges de gestion courante– 1 667 308. 97 euros** (y compris autres charges fonctionnement courant et charges exceptionnelles)

Réalisées à 95% marquent un repli de 14,7% comparé à 2015 et représente 5,4% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre globalise les indemnités et frais de missions aux élus, pertes sur créances irrécouvrables, les contributions aux organismes de regroupement, les subventions de fonctionnement aux associations.

Le versement au Centre Communal d'actions Sociales d'une subvention de 131 000 euros en 2016 contre 166 000 euros en 2015 (-21%), est le principal facteur qui explique la diminution constatée.

Sur les autres postes, les dépenses sont stables entre 2015 et 2016.

**Le niveau des autres charges de gestion courante s'établit à 66.29 € par habitant (78€ en 2015)**

**Chapitre 66 – charges financières – 465 622 euros**

Les intérêts de la dette sont réalisés à 99,6%, marquent une augmentation de 5,4% comparé à 2015 et représente 1,5% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges financières sont essentiellement les intérêts de la dette, la tendance à la hausse de la charge de la dette est principalement due aux dernières mobilisations d'emprunt.

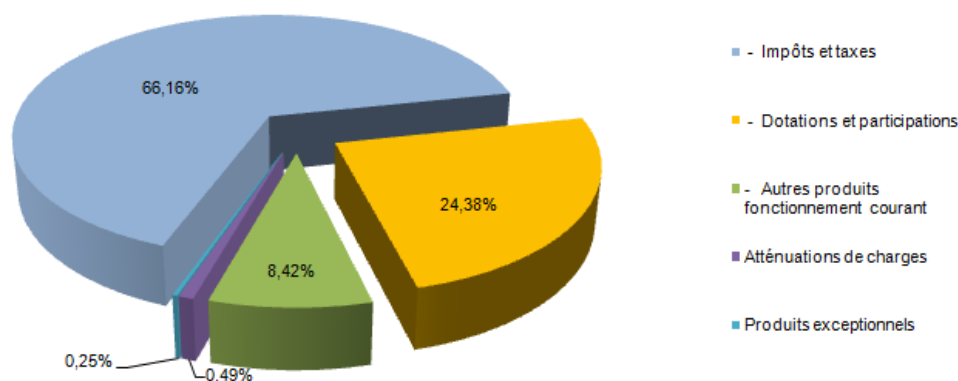
**Le niveau des charges financières s'établit à 18,51 € par habitant (18€ en 2015)**

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes courantes évoluent de 0,5% entre 2015 et 2016, elles sont constituées de ressources régulières (les produits d'exploitation du domaine, les impôts et taxes, les dotations, les subventions et participations et les produits de gestion courante)

€	2014	2015	2016
Produits fonctionnement courant stricts	35 251 856	32 646 788	32 824 203
73 - Impôts et taxes	23 331 415	21 562 791	21 945 258
74 - Dotations et participations	9 271 373	8 343 349	8 086 247
70 -75 - Produits des services et autres	2 649 068	2 740 648	2 792 698
014 - Atténuations de charges	257 723	402 747	263 007
<b>Produits fonctionnement courant</b>	<b>35 509 580</b>	<b>33 049 535</b>	<b>33 087 210</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>392 623</b>	<b>127 207</b>	<b>84 289</b>
<b>Produits réels de fonctionnement</b>	<b>35 902 203</b>	<b>33 176 742</b>	<b>33 171 499</b>

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des produits réels de fonctionnement pour 2016



### Chapitre 70 – produits des services – 2 615 481 euros

Réalisés à 100,2% des prévisions, une hausse de 1,6% comparé à 2015 et représente 7,9% de la structure des produits réels de fonctionnement. Ils regroupent les participations des usagers pour les services à caractère de loisirs, sportifs, de restauration scolaire, social et culturel.

La participation des usagers repose sur le calcul d'un taux d'effort (prise en compte des revenus, de la composition de la famille) qui poursuit un objectif d'équité entre les usagers.

**Le niveau des produits des services s'établit à 103,99 € par habitant (103€ en 2015)**

### Chapitre 73 – impôts et taxes – 21 945 258 euros

Réalisés à 100,3% des prévisions, représentent 66,16% de la structure des recettes de fonctionnement (65% en 2015), progresse de 1,7% comparé à 2015, ils comprennent :

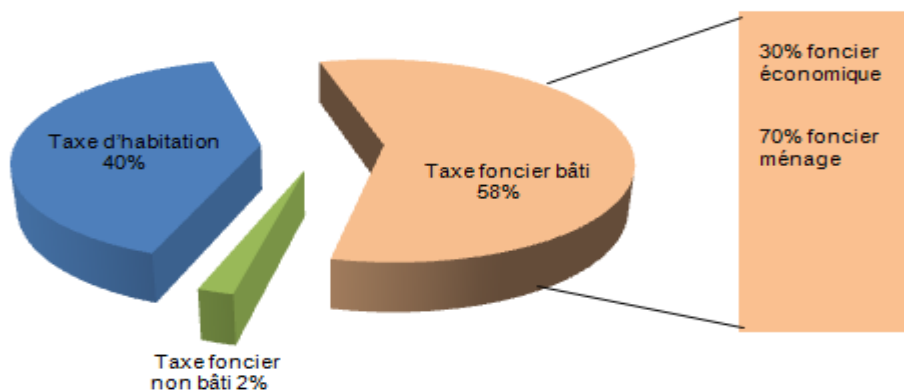
- **Le produit de la fiscalité ménage** réalisé à 100,2% du produit voté en progression de 5,1% comparé à 2015, sous l'effet du coefficient de revalorisation des bases cadastrales (1%), de la dynamique de nouvelles bases physiques et enfin l'augmentation du taux foncier bâti de 3,5% (**526,31 € par habitant**),
- **Le Fonds de Péréquation des Ressources Fiscales Intercommunales et Communales** réalisé à 100% en évolution de 4,57% (**13,46€ par habitant**),
- **Les droits de place** réalisés à 112,31% du produit voté en progression de 9,80% comparé à 2015 (**1,56€ par habitant**),
- **La taxe additionnelle aux droits de mutation** réalisée à 94,8% des prévisions, son rendement est en baisse de 8,2 % comparé à 2015 (**23,75€ par habitant**),
- **La taxe sur la consommation finale d'électricité** réalisée à 108,58% des prévisions en progression de 1,57% comparé à 2015 (**15,10 €/Habitant**).

€	2014	2015	2016
Produit Fiscalité ménage	12 165 566	12 526 753	13 166 788
+ Fds de péréquation attribution FPIC -Prélèv. FSRIF	654 739	261 691	280 426
+Exonérations taxe habitation et foncier bâti	225 988	263 699	222 747
+ attribution de compensation	9 311 038	7 606 233	7 352 403
<b>= Impôts locaux larges nets</b>	<b>22 357 331</b>	<b>20 658 376</b>	<b>21 022 364</b>

<i>Evolution nominale</i>	Moyenne	2015	2016
Produit Fiscalité ménage	4.0%	3.0%	5.1%

#### LE PRODUIT DE LA FISCALITE MENAGE :

La fiscalité ménage totalise 13 166 788 euros et représente 59,99% du chapitre impôts et taxes, et 39,69% des recettes réelles de fonctionnement. Le produit de la fiscalité ménage hors rôles supplémentaires se répartit de la manière suivante :

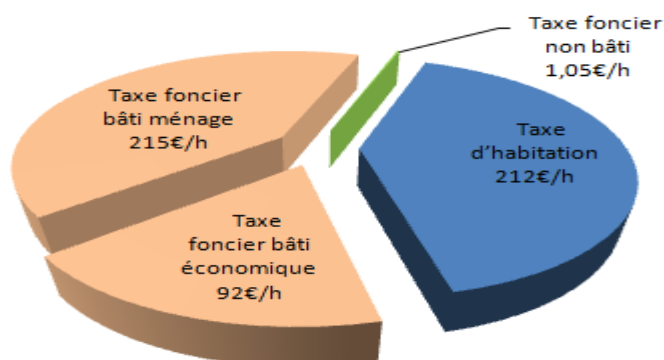


Hors rôles supplémentaires, le détail des variations est le suivant :

**Taxe d'habitation : + 106 065 euros de produit**, soit une hausse de 2,01% ; ainsi en l'absence de hausse de taux et au-delà de la revalorisation annuelle des bases (+1%), c'est la progression des bases physique +1,60% et également de nouveaux programmes de logements livrés qui permettent d'enregistrer cette augmentation.

**Taxe foncier bâti : + 636 562 euros de produit**, soit une hausse de 8,99%. Cette hausse est le résultat de la revalorisation forfaitaire des bases de (+1%), d'une variation physique des bases économiques de +8,20%, des bases physiques ménages de +3,17% liées à de nouvelles constructions sur la commune et enfin l'augmentation du taux de 27,80% à 29,50%.

#### Répartition du produit fiscalité ménage en euro habitant



La décision d'augmenter le taux de fiscalité « foncier bâti » en 2016 a par ricochet une incidence sur 2 indicateurs majeurs fortement liés à des critères d'éligibilité en matière de dotations de péréquation, le potentiel fiscal (indicateur de la richesse fiscale de la commune) le potentiel financier (outre la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales (potentiel fiscal) s'ajoute la richesse tirée par les collectivités de certaines dotations versées par l'Etat. Le retour à l'éligibilité à certaines dotations de péréquation perdues en 2014 pourrait être constaté dès 2017 simplement par le biais de notre décision d'actionner le levier fiscal en 2016.

#### LES AUTRES RECETTES FISCALES

- **L'attribution de compensation** versée par la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne réalisée à 100% des prévisions, en réduction de 3,34% comparé à 2015, transfert de l'Ecole de Musique et Orchestre d'Harmonie de Champs-sur-Marne.



€	2014	2015	2016
Attribution de compensation reçue	6 530 915	7 606 233	7 352 403
Dotation de solidarité communautaire reçue	2 780 123	0	0
<b>Dotation communautaire</b>	<b>9 311 038</b>	<b>7 606 233</b>	<b>7 352 403</b>

- **La taxe additionnelle aux droits de mutation** réalisée à 94,8% des prévisions, son rendement est en baisse de 8,2 % comparé à 2015.
- **La taxe sur la consommation finale sur l'électricité** réalisée à 108,58% des prévisions en progression de 1,57% comparé à 2015 et **15,11 €/Habitant**. Le produit correspond à la taxe levée sur les factures d'électricité. Rappelons que la Loi du 7 décembre 2010 a institué un nouveau régime de taxation qui repose uniquement sur les consommations et non plus sur la totalité de la facture d'une part et d'autre part a mis fin à l'exonération des consommations relatives à l'éclairage public, entraînant ainsi pour la commune une hausse de produit mais également une hausse de charge.
- **Le Fonds de Péréquation des Ressources Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC).- 338 770 euros**, les fonds de péréquation fiscaux représentent 1,57% de la structure des impôts et taxes, **13,46 €/Habitant**. A ce jour l'intercommunalité est épargnée des versements à ce fonds car issue d'un SAN. Mais seulement pour 2017 et il n'y a pas de dispositif de sortie encore adopté, nous pourrions ainsi être contributeur en 2018.

**Le niveau des impôts et taxes s'établit à 872,54 € par habitant (865,76€ en 2015)**

#### Chapitre 74 – dotations et participations – 8 086 247 euros

Réalisées à 99,6% des prévisions, représentent 24,38% de la structure des recettes de fonctionnement (25,8% en 2015), en recul de 3,08% comparé à 2015 dont :

- Dotation Globale Forfaitaire -16%
- Compensation fiscale-15,5%
- Autres dotations et subventions +25% (2 années de versement du département, politique de la petite enfance).

#### LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La Dotation Globale de Fonctionnement regroupe la Dotation Forfaitaire (DF) et la Dotation d'Aménagement (DA).

La dotation forfaitaire a été globalisée en 2015. Depuis 2014, elle est amputée de la contribution pour le redressement des finances publiques.

La dotation d'aménagement comprend la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

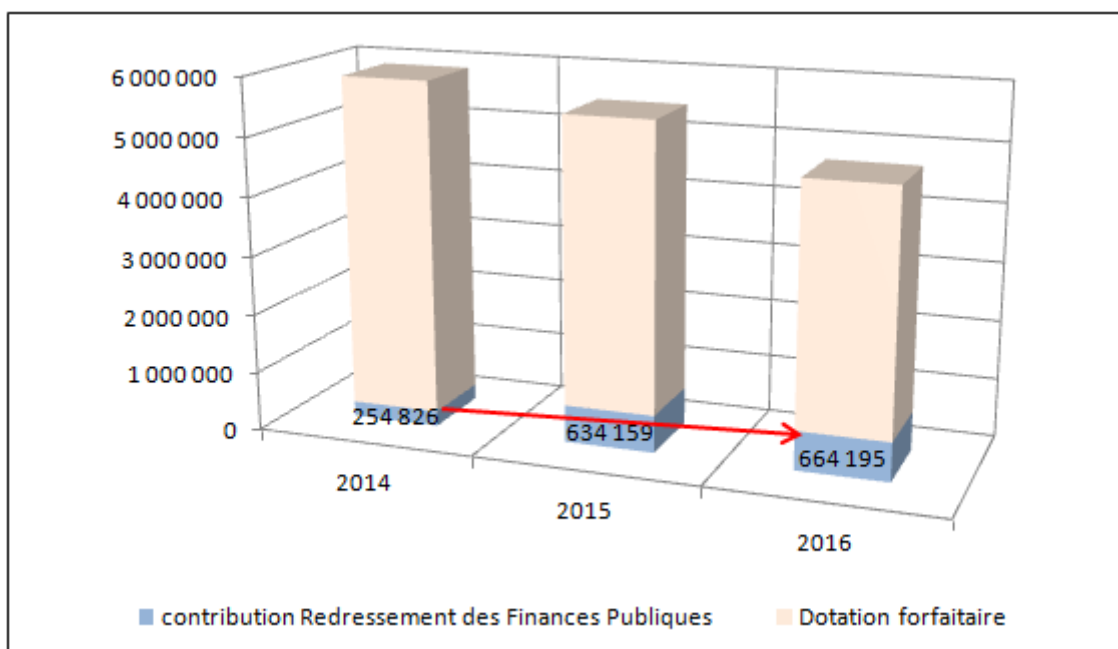
€	2014	2015	2016
Dotation forfaitaire	5 655 134	4 870 498	4 087 277
dont DF	5 909 960	0	0
dont contribution RFP	-254 826	-634 159	-664 195
dont DSU	854 654	854 654	854 654
dont DNP	29 116	0	0
<b>= DGF</b>	<b>6 538 904</b>	<b>5 725 152</b>	<b>4 941 931</b>

Le désengagement sans précédent de l'Etat que la ville subit depuis 2010 s'amplifie chaque année, la Dotation Forfaitaire 2016 comparée à 2015 est en recul de 16,1%.



Sur la période 2014/2016 la dotation forfaitaire a elle seule est en recul de 1 567 857 euros, soit 27,72% sur les 3 derniers exercices budgétaires.

**La graphique ci-dessous illustre l'évolution de la dotation forfaitaire, notre contribution au redressement des finances publiques entre 2014 et 2016**



**Le niveau de la dotation forfaitaire s'établit à 162,51 € par habitant (195,55€ en 2015)**

#### **L'AUTRE COMPOSANTE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT, LA DOTATION DE SOLIDARITE ET DE COHESION SOCIALE**

Cette dotation contribue à l'amélioration des conditions de vie des communes urbaines, elle ne concerne que les villes de + 10 000 habitants.  
En 2016, la ville a perçu 854 654 euros identique à 2016.

**Le niveau de la dotation de solidarité et de cohésion sociale s'établit à 33,98 € par habitant (34,31€ en 2015)**

#### **LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**

Les subventions et participations les plus importantes versées à la commune par des tiers (Département – Caisse d'Allocations Familiales – Région) sont en augmentation de 25% comparée à 2015. Chaque année le poste le plus important est versé par la CAF pour le fonctionnement des crèches et centres de loisirs ainsi que le financement de la réforme des rythmes scolaires.  
Le deuxième poste est versé par le Département qui cette année est en évolution de 423 970 euros correspondant au versement de 2 années de participations 2015-2016 pour le financement des structures de la petite enfance.

**Le niveau des subventions et participations s'établit à 331,73 € par habitant (335€ en 2015)**

#### **Chapitre 75 – autres produits de gestion courante – 177 216 euros**

Réalisés à 98,54 des prévisions, représentent 0,6-% de la structure des recettes de fonctionnement (0,4% en 2015) en évolution de 5,78% comparé à 2015.

Les autres produits de gestion courante se composent principalement des revenus des immeubles qui correspondent au produit de la location de certains immeubles,

**Le niveau des autres produits de gestion courante s'établit à 7,05 € par habitant (6,72€ en 2015)**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

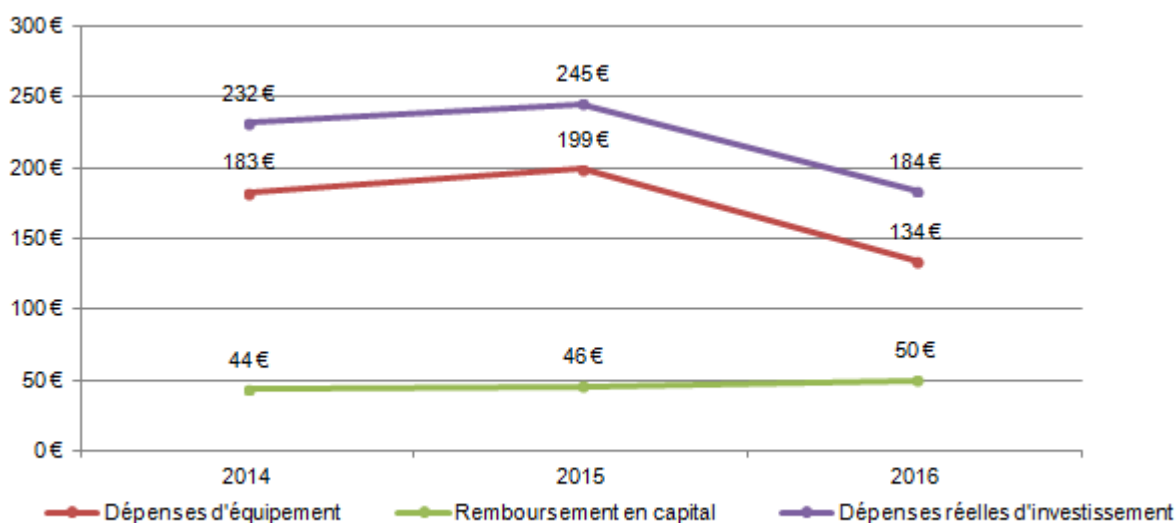
### Les dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement sont de **4 622 130,74 euros**, soit 183,78 € par habitant. Elles se répartissent de la façon suivante :

- **27,32%** au titre du remboursement de la dette en capital, soit 50,21 € par habitant,
- **72,68%** au titre des dépenses d'équipement et de travaux, soit 134 € par habitant.

€	2014	2015	2016
Dépenses directes d'équipement	4 650 588	4 935 241	3 359 378
Dépenses d'équipement	4 650 588	4 935 241	3 359 378
Dép. financières d'investissement	1 606	0	0
Dépenses d'inv. hors dette	4 652 194	4 935 241	3 359 378
Dépenses d'inv. hors annuité	4 652 194	4 935 241	3 359 378
Moyenne dépenses d'investissement hors dette 2014/2016			<b>4 315 604</b>

Le graphique ci-dessous illustre les dépenses d'investissement en euro par habitant



Le programme d'équipement 2016 répond au plan pluriannuel d'investissement lissé pour tenir compte des difficultés d'équilibre budgétaire rencontrées en 2016 par le décalage dans le temps de certaines opérations afin de peser le moins possible sur la fiscalité ménage.

### Les principaux travaux réalisés en 2016

Pour les programmes d'amélioration du cadre de vie,

- Terrains de proximité et aire de jeux 70 917,26 €
- Travaux dans les gymnases 129 610,85 €

○ Travaux dans les centres de loisirs	36 901,76 €
○ Travaux extérieurs dans les groupes scolaires (cours) sols souples	277 770,75 €
○ Travaux divers bâtiments alarme anti-intrusion et sécurité bâtiments	139 996,54 €
○ Equipement culturel	20 143,61 €
○ Travaux règlementaire ERP	41 814,76 €
○ Travaux dans les groupes scolaires	556 966,80 €
○ Programme voirie	1 373 346,76 €
○ Programme éclairage public	408 807,74 €

### **Les recettes d'investissement :**

Le financement des dépenses d'investissement hors annuité est assuré par l'épargne nette, l'emprunt, les subventions, les fonds affectés (amendes, recettes apportées par les tiers au profit desquels sont réalisées des opérations, etc....) et les ressources propres d'investissement (RPI) (fonds de compensation de la TVA, taxes d'aménagement, cessions et diverses ressources d'investissement).

Les recettes réelles d'investissement sont de **5 241 668,70 euros**, soit 208,41 € par habitant. Elles se répartissent de la façon suivante :

- **13,60%** de subventions,
- **86,40%** de recettes internes

Dans les recettes d'investissement, on distingue :

#### Les recettes de l'Etat

Fonds de Compensation de la taxe sur la Valeur Ajoutée	723 756 €
Taxe d'aménagement	237 512 €
Amende de police	47 620 €

-

#### de la Communauté d'Agglomération Paris- Vallée de la Marne

Requalification du boulevard du Bois de Grâce	306 499 €
---	-----------

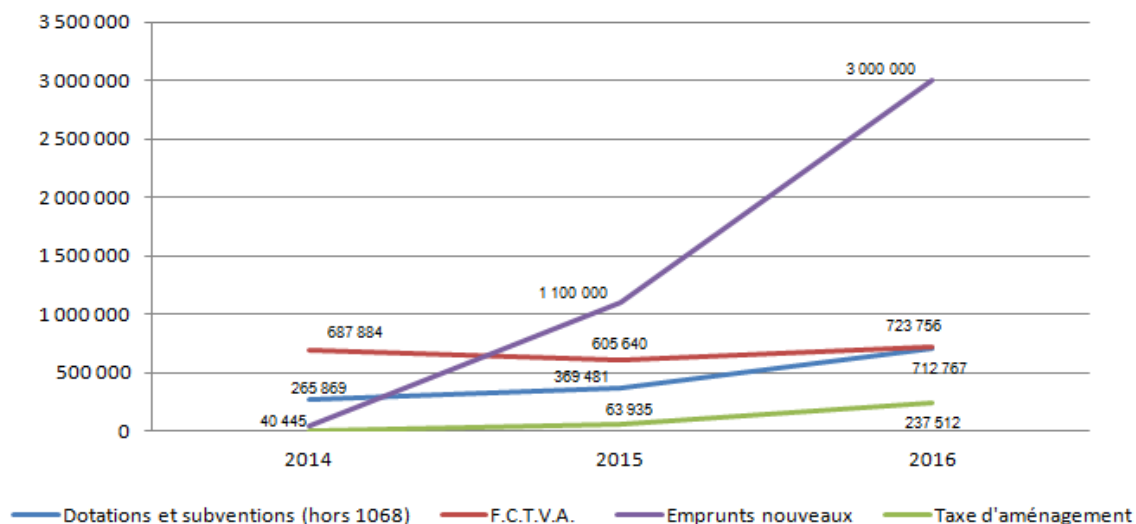
#### Subvention de l'Agence de l'ADEME

Stade Fontaine aux Coulons	2 240 €
----------------------------	---------

#### Subvention du Syndicat des Transports d'Ile-de-France

Point arrêt bus	347 251 €
-----------------	-----------

**Le graphique ci-dessous illustre les recettes réelles d'investissement en euro par habitant**



## Les marges de manœuvre

### L'endettement

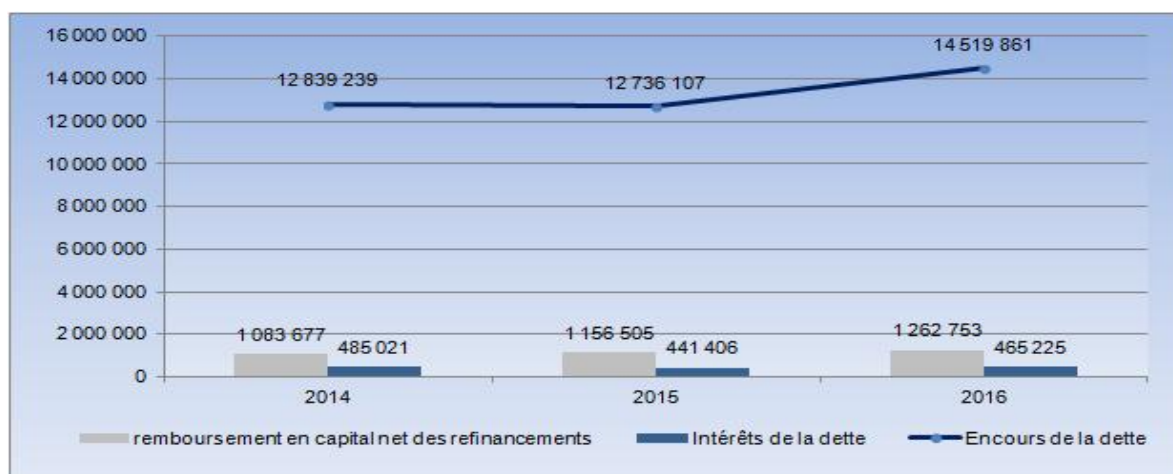
Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la charge de la dette est de 577 € par habitant. Comme cela a déjà été souligné les années précédentes, ce ratio est largement inférieur à ceux des villes de même strate comparativement. C'est une donnée importante en matière d'analyse qui permet d'apprécier une partie de la marge de manœuvre. On constate au 31 décembre une amélioration de l'indicateur de la capacité de désendettement de la ville.

Cette année est marquée par la mobilisation de deux programmes d'emprunt :

- le programme d'emprunt 2015 mobilisé en mars 2016 au taux fixe de 1,71% sur une durée de 15 ans pour 1 500 000 €,
- le programme d'emprunt 2016 mobilisé au 31 décembre à taux fixe de 0,60% jusqu'au 30 décembre 2021 puis indexé sur Euribor 3 mois + 0,60% jusqu'au 30 décembre 2036 soit une durée de 20 ans pour 1 500 000,00 € auprès de la Société Générale soit 3 millions d'euros mobilisés en 2016.

On constate cette année encore une bonne tenue de la dette, elle représente 68 € par habitant « pour le remboursement du capital emprunté 50 euros habitant et 18 euros pour le paiement des frais financiers » ; « 64 euros en 2015, pour le remboursement en capital 46 euros et 18 euros pour les frais financiers ».

**Le graphique ci-dessous illustre l'encours de la dette, remboursement et intérêts de la dette sur la période de 2014 à 2016**



**L annuite de la dette s'établit à 68 € par habitant (64€ en 2015)**

Le tableau ci-dessous illustre la capacité de désendettement sur la période de 2014 à 2016 :

**La capacité de désendettement :**

€	2014	2015	2016
Encours au 31.12	12 839 239	12 736 107	14 519 861
Epargne brute	3 575 455	1 098 910	2 261 768
<b>Encours / Epargne Brute</b>	<b>3.6</b>	<b>11.6</b>	<b>6.4</b>

La consolidation de l'épargne nette (voir tableau ci-dessous) améliore la capacité de désendettement de la ville, qui passe de 11 années 6 au 31 décembre 2015 à 6 années 4 au 31 décembre 2016.

**Les marges d'épargne**

€	2014	2015	2016
Produits de fonctionnement. courant	35 509 580	33 049 535	33 087 210
Charges de fonctionnement courant	31 797 917	31 590 314	30 428 253
<b>= Excédent Brut Courant</b>	<b>3 711 663</b>	<b>1 459 221</b>	<b>2 658 957</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>348 814</b>	<b>81 095</b>	<b>68 433</b>
= Produits exceptionnels	392 623	127 207	84 289
- Charges exceptionnelles	43 809	46 112	15 856
<b>= Epargne de Gestion</b>	<b>4 060 477</b>	<b>1 540 316</b>	<b>2 727 390</b>
- Intérêts	485 021	441 406	465 622
<b>= Epargne Brute</b>	<b>3 575 455</b>	<b>1 098 910</b>	<b>2 261 768</b>
- Capital	1 082 071	1 156 505	1 262 753
<b>= Epargne Nette</b>	<b>2 493 384</b>	<b>-57 595</b>	<b>999 015</b>

**L'épargne brute dégagée** avant remboursement de la dette en capital s'élève de **2 261 768 euros**.

**L'épargne nette dégagée** qui est le solde après remboursement de la dette en capital s'élève de **999 015 euros**.

Ces indicateurs, démontrent que la ville gère au mieux les deniers publics avec une volonté clairement affichée de préserver une qualité de service à l'ensemble de la population malgré la perte de ressources venant de l'Etat sans renoncer à des investissements structurants sur l'ensemble des quartiers de la ville.